

Version : 2	Date de version : 30/10/2023	Langue : FR	Lot n° HEPSES	Origine : France
----------------	---------------------------------	----------------	------------------	---------------------

# Fiche Technique



## Huile essentielle de Pin sylvestre

Conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et au règlement cosmétique (CE) n° 1223/2009 et au règlement sur les allergènes alimentaires (CE) n° 1169/2011.

### SECTION 1 : Information produit

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Huile essentielle de Pin Sylvestre Nom botanique : Pinus sylvestris Nom INCI : PINUS SYLVESTRIS TWIG LEAF OIL Numéro EINECS : 281-679-2 Numéro CAS : 84012-35-1 Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau. Partie utilisée : Rameaux à aiguilles Substance Naturelle Complexe (SNC 100% pure et naturelle). Produit agro-alimentaire issu de l'agriculture biologique certifié par FR- BIO-01.
Lot n°	:	HEPSES

#### 1.2. Renseignements concernant le fournisseur

Fournisseur	:	Nom : SAS GAROMA Rue : Chemin Bel Air Code postal/Ville : 30580 Saint-Just-et-Vacquières Pays : France Téléphone : +33 (0) 9 72 26 06 69 Site web : <a href="http://www.belair.bio">www.belair.bio</a> Email: <a href="mailto:contact@belair.bio">contact@belair.bio</a>
-------------	---	--

### SECTION 2 : Conservation

Critère	indication
Date de production :	Veillez vous référer au certificat d'analyse du lot mis à votre disposition
Date Limite d'Utilisation (DLU) :	Veillez vous référer au certificat d'analyse du lot mis à votre disposition
Origine :	France
Stockage :	Conserver de préférence, dans des containers fermés bien pleins, à l'abri de la lumière et à température stable et modérée. Manipuler dans un local bien aéré à l'abri de source d'ignition et de chaleur.

### SECTION 3: Caractéristiques organoleptiques

Critère	indication
Etat physique :	Liquide fluide
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Odeur :	Térébenthinée, montante et citronnée

### SECTION 4: Caractéristiques physico-chimiques

Critère	indication
Point éclair :	> 40°C
Densité relative :	0,85 - 0,87
Indice de réfraction à 20°C :	N.D

Pouvoir rotatoire à 20°C :	N.D
Indice d'acide :	N.D
Indice de peroxyde :	N.D

**SECTION 5: Principaux composants**

Substance	N° CAS	Concentration min (%)	Concentration max (%)
ALPHA-PINENE	80-56-8	37.00	62.00
BETA-PINENE	127-91-3	15.00	41.00
CAMPHENE	79-92-5	0.00	15.00
MYRCENE	123-35-3	0.00	7.00
DELTA3-CARENE	13466-78-9	0.00	7.00
LIMONENE	138-86-3	2.00	7.00
BETA-CARYOPHYLLENE	87-44-5	0.00	4.00
BETA-PHELLANDRENE	555-10-2	0.00	4.00
TRANS-BETA-OCIMENE	3779-61-1	0.00	3.00
ALPHA-BISABOLOL	515-69-5	0.00	2.00
LONGIFOLENE	475-20-7	0.00	0.30
LINALOL	78-70-6	0.00	0.50
METHYLEUGENOL	93-15-2	0.00	0.025
CARVONE	99-49-0	0.00	0.20
ALPHA-CEDRENE	469-61-4	0.00	0.10
ESTRAGOL	140-67-0	0.00	0.10
2,4-DECADIENAL	2363-88-4	0.00	0.05
GERANIOL	106-24-1	0.00	0.05

**SECTION 6: Identification des dangers**


**6.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Mentions de danger (H)
Flam. Liq. 3 H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Tox aiguë. 4 H302	Nocif en cas d'ingestion
Aspic. Tox. 1 H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peau Irrit. 2 H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2 H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Aquatique Acute 1 H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatique Chronique 1 H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**6.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-





Mises en garde - Prévention	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Mises en garde - Réponse	P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

Contient: (S)-p-mentha-1,8-diene, delta-cadinene, (R)-p-mentha-1,8-diene, (Z)-3,7-dimethylocta-1,3,6,-triene

**6.3. Autres dangers**

Pas de données disponibles

**SECTION 7: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1197	1197	1197	1197
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Classe ou division	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III

**SECTION 8 : Conformité au règlement sur les cosmétiques EC 1223/2009**

**Annexe II - Substances interdites dans les produits cosmétiques**

Aucune substance interdite.

**Annexe III - Substances que les produits cosmétiques ne doivent pas contenir en dehors des restrictions prévues**

Substance	N° CAS	Annexe III	Concentration dans l'huile essentielle (%)	
LIMONENE	138-86-3	Substances que les produits cosmétiques ne doivent pas contenir en dehors des restrictions prévues	7.00	%
LINALOL	78-70-6		0.50	%
METHYLEUGENOL	93-15-2		0.025	%
GERANIOL	106-24-1		0.05	%

**Annexe IV - Colorants autorisés dans les produits cosmétiques**

Aucun colorant utilisé.

**Annexe V - Agents de conservation autorisés dans les produits cosmétiques**

Aucun agent de conservation utilisé.

**Annexe VI - Filtres UV autorisés dans les produits cosmétiques**

Aucun filtre UV utilisé.

**SECTION 9 : Conformité au règlement sur les allergènes alimentaires EC 1169/2011**

La société GAROMA SAS déclare par la présente que le produit susmentionné ne contient aucun ingrédient reconnu comme allergène alimentaire au sens du règlement (UE) n ° 1169/2011.